

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE SALLES
Séance du 1^{er} AOUT 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS :
en exercice 11
présents 10
votants 10

DATE DE LA CONVOCATION le 23/07/2008
AFFICHAGE du 09/08/2008

L'an deux mil huit et le vendredi premier août à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Robert Pinfort, Maire.

Présents : R. PINFORT, J. BONNET, A. GOUYARD, T. MARTIN-DOUYAT
M. COLMERAUER, J-P LOUIS, R. GUILLET, E WICHROFF, F. DUGAIT, J. LAKOTA
Absents : C. MOYNAULT
Secrétaire de séance : Jacques Bonnet

Le PV de la dernière séance est accepté par l'ensemble de l'assemblée.
M. Guillet demande que soit noté, lors de vote à mainlevée, les résultats nominatifs, pour les prochains comptes-rendus.

N° 51 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Association sportive de St Germain de Salles, n'a fourni aucun des documents demandés et n'a pas organisé d'AG au siège cette année.

COMITE DES FETES – Subvention exceptionnelle N°1/2008

M. le Maire rappelle la subvention de fonctionnement de 165€ versée au Comité des Fêtes.

Cette association a organisé une partie de l'animation du 14 juillet avec le feu d'artifice, il soumet les comptes qui sont déficitaires de 757.35€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une somme de 1 000€.

CLUB DES JEUNES – Un nouveau bureau s'est constitué. Cette association s'est occupée de l'organisation de la soirée dansante du 14 juillet, et le bilan de la soirée est déficitaire de 197.45€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une somme de 165€ subvention de fonctionnement, ainsi qu'une somme de 235€, soit un total de 400€.

ASSOCIATION PTIGART – L'association a organisé une manifestation « Pétanque-rock » à la Chaume Billard, faiblement bénéficiaire ; la commune a contribué à la logistique.

SOCIETE MUSICALE DE JENZAT – Participations exceptionnelles pour les 8 mai et 14 juillet aux cérémonies du monument aux morts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une somme de 200€.

N° 52 - EMPLOIS DES AGENTS AUX ECOLES

Le conseil est informé de la réforme du temps de travail aux écoles, qui ne fonctionneront que les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9.00 à 12.00h et de 13.30 à 16.30h. ; soit 4 jours/semaine, la période de congés ne changeant pas.

Il convient de réorganiser les services du personnel.

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Kelly Nicolas s'achève le 31 juillet 2008, et les crédits d'État ne sont pas votés pour financer d'autres contrats. Il existe toujours des possibilités d'embauche avec les Contrats d'Avenir, d'une durée de 2 ans, qui s'adresse à un public prioritaire.

Pour l'année scolaire 2008-2009, qui est une année expérimentale, il convient de réorganiser les services de classe et d'interclasse ; on propose trois solutions :

Sachant que l'ATSEM, Mme Isabelle Dambrun est agent titulaire, payée 624H (12h/Hebdo), soit 564 travaillées, et qu'il convient de maintenir ces heures.

←--MATIN /3.00H-417--> ←---INTERCLAS / 1.30H-209-->←----A-M /3.00H-417---> ←MENAGE 1H - 139->

| | | | | |
|----|-------|-------------------|---|------|
| 1. | ATSEM | MATIN+IC | HN 564+HC 62 | 626H |
| | C.A | AM+MENAGE +0.30mn | HN 834 et il reste 388H pour du ménage supplémentaire | |
| | | Coût global | 16 963€/an | |

| | | | | |
|----|----------|----------------|---------------|------|
| 2. | ATSEM | MATIN+AM+M | HN 564+HC 409 | 973H |
| | 2 Agents | IC | | 229H |
| | | IC +Mén.Toilet | | 256 |
| | | Coût global | 21 116€/an | |

| | | | | |
|----|---------|----------------|--------------|------|
| 3. | ATSEM | MATIN+IC | HN 564+HC 62 | 626H |
| | 1 agent | IC +Mén.Toilet | | 256 |
| | 1 agent | AM + M | 417+139 | 556 |
| | | Coût global | 20 752€/an | |

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce sur ces solutions :

| | |
|---------|--------------------------|
| Cas N°1 | 0 Voix |
| Cas N°2 | 1 Voix Pour – M. Guillet |
| Cas N°3 | 9 Voix Pour - |

N°53 – A.S.E. M - AUTORISATION D'HEURES COMPLEMENTAIRES ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Compte tenu des besoins du service de l'école, le Conseil Municipal autorise l'agent spécialisé à l'école maternelle, Mme Isabelle Dambrun à effectuer des heures complémentaires durant les périodes scolaires, dans la limite de 7.30 H/Semaine.

Ces heures seront rémunérées chaque mois au tarif en vigueur, en fonction de l'indice de l'agent.

Cette autorisation est valable à compter du 1^{er} septembre 2008; la situation sera à nouveau examinée en début d'année scolaire en concertation avec la commission du RPI de Jenzat

N°54 - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la modification des horaires scolaires, à titre expérimental pour l'année scolaire 2008/2009, et afin de faire face au besoin en personnel au service des écoles, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- 1/ **Adjoint technique de 2^{ème} classe – 6.00H/Hebdo – Suppression du poste au 31/08/2008**
- 2/ **Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe de 8.00H/Hebdo à compter du 1^{er} septembre 2008.**
 - Agent non titulaire à temps non complet – Indice brut 281
 - Pour assurer la surveillance des enfants lors de l'interclasse et réaliser le ménage des sanitaires.
- 3/ **Adjoint technique de 2^{ème} classe – 13.00H/Hebdo – Création du poste au 01/09/2008**
 - Agent non titulaire à temps non complet – Indice brut 281
 - Pour assurer l'accueil des enfants le matin et l'assistance aux enseignants au cours de la matinée, de 9.00 à 12.00 heures.

M. le Maire est autorisé à recruter les agents pour pouvoir ces postes et signer les contrats correspondants.

N°55 - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Adhésion à la garderie de Jenzat

La commune de Jenzat, il y a quelques années, a créé une garderie qui fonctionne les matins, de 7.30 heures à 8.45h. et les soirs d'école, de 16.45H. à 18.15H.

| | | |
|--------------------------------|----------------|--------------|
| Les tarifs sont les suivants : | 7.30 / 8.45H | 1.75€/Enfant |
| | 7.45 /...8.45H | 1.40€/Enfant |
| | 16.45 / 18.15H | 2.10€/Enfant |

M. le Maire propose que la commune de St Germain de Salles adhère à ce service.

Les frais de personnel, entreraient alors dans les charges du RPI.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer à la garderie de Jenzat.

7 voix Pour – 2 voix Contre (Alain Gouyard - Raymond Guillet) – 1 abstention (Thierry Martin-Douyat)

N°56 - Demande de busage de fossé « Rue des Bruyères »

Par courrier en date du 7 juillet, M. Meyrial-Lagrange et Melle Carrias, propriétaires d'une parcelle en construction située au N°6 Rue des Varennes, sollicite l'autorisation de buser sur 14 mètres le fossé situé en limite de leur terrain.

La commission de voirie se rendra sur place pour voir la mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et autorise les riverains à réaliser les travaux demandés.

N°57 - B.D.Q.E – Avenant N°4 à la convention pour l'assistance technique assainissement 2008

M. le Maire rappelle la convention en date du 25 juin 2004 passée entre le Département et la commune pour l'Assistance technique d'assainissement.

Le décret du 26 décembre 2007 va modifier la nature des interventions du Bureau de la Qualité de l'Eau auprès des collectivités dans les domaines de l'assainissement, et de la protection de la ressource en eau.

Toutefois, l'article 7 du décret autorise les communes qui reçoivent cette assistance à continuer jusqu'au 31 décembre 2008.

Monsieur le Maire propose un avenant N°4 à la convention qui réactualise le montant des prestations pour 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable par 9 voix Pour – 1 voix Contre (Raymond Guillet).

N°58 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Création d'un poste de Rédacteur principal

- Suppression d'un poste de Rédacteur

M. le Maire informe l'assemblée que l'agent, qui assure le secrétariat de mairie, est classé au 10^{ème} échelon du grade de Rédacteur, et qu'elle peut postuler depuis sa situation au 9^{ème} échelon au grade de Rédacteur principal ; la création et la suppression de poste doit recueillir l'avis de la Commission Technique Paritaire du Centre de gestion.

Le Maire propose :

de créer un poste de :

- **Rédacteur principal**

- À compter du 1^{er} août 2008

- D'une durée de 31.30h/Semaine

de supprimer un poste de :

- **Rédacteur**

- À compter de la date de nomination de l'agent
- D'une durée de 31.30h/Semaine

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à l'unanimité.

N°59 – ACHAT D'UNE UNITE INFORMATIQUE

M. le Maire fait part au conseil municipal des difficultés que rencontre la commission de communication pour la rédaction et l'édition de la parution trimestrielle communale, et propose d'acheter un ordinateur ainsi qu'une imprimante.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à l'unanimité pour un budget global de 700€ TTC.

N°60 - TRAVAUX AUX ECOLES – Réhabilitation des remises

M. le Maire présente un projet de réhabilitation des anciens WC situés dans la cour de l'école.

Le but est d'aménager ces bâtiments en remise pour le rangement des jouets des élèves.

Un devis établi par le bureau d'études Etienne Guéret à St Pourçain sur Sioule, s'élève à 2 200€ HT et 2631.20€TTC

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce programme et sollicite les subventions départementales et son député, sur son enveloppe parlementaire.

FINANCEMENT

N°61– DECISION MODIFICATIVE N°3/08 COM

Nouveau programme d'investissement 2008 – N°119 – Travaux bâtiments 2008

Section d'investissement

| | | |
|-----------------|----------------------------------|-------------------|
| Dépenses | | + 2 640.00 |
| C/2313 | Construction | + 2 640.00 |
| Recettes | | |
| C/021 | Virement de la sect exploitation | + 2 640.00 |

Section ce fonctionnement

| | | |
|-----------------|-----------------------------------|-----------|
| Dépenses | | |
| C/61522 | Entretien de bâtiment | - 2640.00 |
| C/023 | Virement à la section d'investis. | +2 640.00 |

N°621 – MODALITES DE LOCATION DU STADE

Les conseillers sont informés de l'existence d'une convention de location pour le stade qui n'a pas été entérinée par les parties.

La commission Sports-Loisirs et Fêtes et la commission des bâtiments travailleront pour élaborer un règlement d'utilisation du stade pour mi-septembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Pierre Louis présente un résumé de sa dernière réunion à la commission communication de la Com Com. Du Bassin de Gannat :
 - o Modification de la présentation du bulletin de communication
 - o Derby « Pays de Vichy », obstacle décoré à l'effigie de la Com.Com
 - o Extension de la convention du site Internet
- La commission du cimetière s'est réunie sur les lieux afin d'envisager des solutions pour récupérer les eaux de ruissellement qui dégradent régulièrement les allées dans l'ancien cimetière coté nord. Des entreprises sont contactées pour établi des devis.
- Les services de l'équipement ont signalé qu'aucun panneau n'indiquait l'entrée dans la commune de St Germain de Salles, sur le CD 183 aux Chaumes. Le conseil donne un avis favorable à l'implantation d'un panneau au niveau de l'entrée de la propriété Morin (Les Casernes).
- M. le Maire a reçu verbalement une demande pour déposer des végétaux dans la carrière de la Pierre qui Vire, après en avoir délibéré, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande. Les déchèteries situées à proximité, Chantelle, Bayet et Gannat, reçoivent ce genre de déchets organiques.
- Les travaux de pose de mitigeur sur les lavabos aux écoles sont réalisés.
- La commission des bâtiments est sollicitée pour préparer un dossier concernant des aménagements d'accessibilité handicapés aux locaux de la mairie.

Fin de séance 24.30h.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.